

# PREFECTURE DE LA VIENNE

## Commune de LA TRIMOUILLE

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n° 2019-DCPPAT/BE-128 en date du 3 juillet 2019 a été prescrite sur la commune de La Trimouille une enquête publique unique :

➤ préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux d'équipement et de prélèvement liés à la dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection de la source « Les Bidoirs » situé sur le territoire de la commune de La Trimouille

➤ parcellaire en vue de délimiter les terrains qui seront assujettis aux servitudes y afférent

Le dossier soumis à enquête sera déposé avec le registre en mairie de La Trimouille, à la disposition du public, pendant **33 jours consécutifs**, soit **du lundi 19 août 2019 (9h) au vendredi 20 septembre 2019 (17h)**, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Sauf modification, les heures et jours d'ouverture de la mairie de La Trimouille (05 49 91 60 14) sont les suivants :

- du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Les intéressés ont la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée, pendant la durée et au plus tard le dernier jour de l'enquête, au commissaire enquêteur, à la mairie de La Trimouille, siège d'enquête, sise 7 place de la mairie – 86290 La Trimouille ou à l'adresse électronique suivante : [pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr](mailto:pref-enquetes-publiques@vienne.gouv.fr).

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la Préfecture de la Vienne (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique – déclaration d'utilité publique ») ainsi qu'à la Préfecture de la Vienne aux jours et heures habituels d'ouverture (place Aristide Briand 86 000 Poitiers ) sur un poste informatique.

Chacun pourra consigner ses observations sur le registre ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Pierre LAMMENS, retraité d'une société d'économie mixte, à la mairie de La Trimouille, siège d'enquête, sise 7, place de la mairie 8690 La Trimouille.

Le commissaire enquêteur siègera en mairie de La Trimouille :

- Lundi 19 août 2019 de 9h à 12h
- jeudi 29 août 2019 de 15 à 18h
- vendredi 20 septembre 2019 de 14h à 17h

A l'issue du délai prévu à l'article 6 de l'arrêté sus-visé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'environnement – et à la mairie de La Trimouille. Ils seront publiés sur le site internet de la Préfecture et mis à la disposition du public pendant un an.

A l'issue de cette enquête, la déclaration d'utilité publique en vue de l'établissement des périmètres de protection de la source « Les Bidoirs », situé sur le territoire de la commune de La Trimouille sera prise par Madame la Préfète de la Vienne.

Le responsable du projet est Monsieur SIBILEAU, Eaux de Vienne – SIVEER, 55 rue de Bonneuil-Matours, 86000 Poitiers.

Notification individuelle du dépôt du dossier en mairie sera faite par les soins de Eaux de Vienne - SIVEER, ou l'organisme à qui cette tâche a été déléguée, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception aux propriétaires, mandataires, gérants, administrateurs, syndicats ou ayants droit connus de l'expropriant et figurant sur la liste établie par ce dernier et jointe au dossier de l'enquête parcellaire déposé en mairie.

Le présent avis, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également publiés sur le site internet de la Préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – enquête publique – Déclaration d'Utilité publique »).